

# Usage de l'intelligence artificielle par le médecin : une responsabilité loin d'être artificielle

## Use of artificial intelligence by the doctor: a responsibility far from being artificial

François BEROUJON

### Résumé

L'utilisation de l'IA en médecine redéfinit-elle les conditions de la responsabilité du médecin à l'égard du patient en droit français ? A ce jour, l'utilisation de l'IA par le médecin pour la prise en charge du patient n'entraîne aucune révolution juridique. Le principe de l'effet relatif des contrats rend le médecin responsable d'une défectuosité de l'IA à l'égard du patient. Toutefois, si les règles classiques du droit de la responsabilité s'adaptent abstrairement à l'utilisation de la nouvelle technologie, la recherche concrète de la faute du médecin, pilier de sa responsabilité, dans la prise en charge du patient, pourrait conduire à repenser le rôle du médecin, de l'expert et du juge, jusque dans leurs dimensions ontologiques respectives.

François Béroujon

Premier conseiller au Tribunal administratif de Bordeaux

Ancien Président des CCI Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne

HDR en Droit public

### Abstract

Does the use of AI in medicine redefine the conditions of the doctor's responsibility towards the patient in French law? To date, the use of AI by the doctor for patient management does not lead to any legal revolution. The principle of the relative effect of contracts makes the doctor responsible for an AI defect with regard to the patient. However, if the classical rules of liability law adapt abstractly to the use of new technology, the concrete search for the fault of the doctor, pillar of his responsibility, in the care of the patient, could lead to rethinking the role of the doctor, of the expert and the judge, down to their respective ontological dimensions.

François Béroujon

Judge in the administrative court of Bordeaux

Former President of the CCI Rhône-Alpes, Auvergne, Burgundy

Authorized to steer researches in Public law